

## Diaporama de la CME du 4 mai 2021

---

La CME a rendu hommage au **P<sup>r</sup> Ady STEG**, ancien chef d'urologie de l'hôpital Cochin, décédé à l'âge de 96 ans le 11 avril, et au **D<sup>r</sup> Michel DRU**, anesthésiste-réanimateur ayant exercé pendant 23 ans à l'hôpital Henri-Mondor et au SAMU 94, ancien membre de la CME et président de la commission centrale de l'organisation de la permanence des soins (CCOPS), décédé le 21 avril à l'âge de 65 ans.

### I. Informations du président de la CME

- **Consultanat 2021-2022**

Les rapporteurs chargés d'examiner les demandes de [consultanat](#) doivent remettre leur avant le 20 mai. Les candidatures seront examinées lors d'une réunion des rapporteurs le 25 mai, puis seront soumises en séance restreinte à l'avis de la CME du 1<sup>er</sup> juin.

- **Travaux des sous-commissions de la CME**

- La sous-commission **Hôpital, ville, territoire (CHVT)** instruira les dossiers relatifs aux conventions hospitalo-universitaires et à la mise en œuvre de la réforme de la procédure d'autorisation des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) avant leur présentation en CME. Elle prépare aussi un bilan sur les postes d'assistants partagés et commencera prochainement à réfléchir sur la méthode d'évaluation des départements médicaux universitaires (DMU) ;
- La sous-commission **Vie hospitalière & attractivité (CVHA)** instruira les dossiers relatifs au programme de formation au management des chefs de service et à la mise place d'un dispositif de signalement des violences au travail, en lien avec la sous-commission *Formation & comité des internes* ;
- La sous-commission **Formation & comité des internes (CFCI)** va engager une réflexion sur la qualité de vie au travail des internes et sur la prévention des suicides.

- **Directoire**

Le directoire de l'AP-HP accueillera à titre consultatif 2 représentants des associations d'usagers, tous deux membres de la commission centrale de concertation avec les usagers (3CU) de l'AP-HP : M<sup>me</sup> Martine KAROUBI (AP-HP.Centre) et M. Jacques WALCH (AP-HP.Paris-Seine-Saint-Denis).

### II. Avis sur le projet médical 2021-2025 de l'AP-HP ([projet médical](#))

La CME a adopté à l'unanimité le [projet médical 2021-2025](#) de l'AP-HP. Le président de la CME présentera chaque année à la CME et au directoire un bilan de la mise en œuvre du projet afin d'en assurer un suivi rapproché.

### III. Avis sur la modification du règlement intérieur de l'AP-HP concernant les visiteurs médicaux (M. Marc DUPONT) ([diaporama](#), [note](#))

Suite au [rapport de l'AP-HP de mars 2016](#) sur les conflits d'intérêts (v. [CME du 7 juin 2016](#)), un article 159 bis encadrant l'accès des visiteurs médicaux aux hôpitaux a été introduit dans le règlement intérieur de l'AP-HP (v. [CME du 7 mars 2017](#), [mémoire page 25](#)). Une modification était proposée à la CME afin d'harmoniser ces dispositions avec celles de la [charte éthique et déontologique des facultés de médecine et d'odontologie](#) adoptée en novembre 2017.

À l'unanimité des votants et une abstention, la CME a approuvé la modification proposée qui pose désormais le principe d'une interdiction d'accès des visiteurs médicaux aux étudiants, sauf autorisations dérogatoires « délivrées à des fins non commerciales dans le cadre de protocoles de recherche ou lorsque seul l'industriel dispose de la connaissance nécessaire, par exemple dans le cas d'une formation sur des appareils ou équipements spécifiques. »

#### IV. Personnel médical contractuel : point sur la mise en œuvre des réformes du « Ségur de la santé » (M<sup>me</sup> Hélène OPPETIT) ([diaporama](#))

Suite au « Ségur de la santé », les divers contrats des praticiens hospitaliers contractuels (PHC), attachés et cliniciens sont destinés à être remplacés par un contrat unique, avec une rémunération réévaluée. Les contrats actuels resteront valables jusqu'à leur terme mais, en cas de renouvellement, le nouveau contrat unique s'appliquera. Les enjeux de cette réforme sont considérables à l'AP-HP, où 41 % des praticiens non universitaires sont des contractuels (contre 28 % dans l'ensemble des établissements publics), d'autant que la réforme n'est pas financée par le « Ségur » et devra donc l'être sur notre masse salariale, avec des conséquences potentiellement importantes sur la structure des emplois médicaux. Elle suscite de fortes inquiétudes chez les contractuels exerçant actuellement à l'AP-HP, relayées par leurs [représentants à la CME](#). Les représentants des contractuels dans les CMEL sont invités à se faire connaître auprès d'eux pour participer à une réflexion commune en vue de la CME du 1<sup>er</sup> juin.

#### V. Cybersécurité (D<sup>r</sup> Laurent TRELUYER)

L'importance des menaces sur les systèmes d'information, notamment dans le secteur hospitalier, amène à rappeler les **précautions que chacun d'entre nous doit prendre** :

- ne pas utiliser de clés USB ou disque dur partagés par d'autres utilisateurs (congrès) ;
- ne pas ouvrir de pièces jointes de correspondants que vous ne connaissez pas ou qui sont joints à des messages surprenants (correspondant inconnu, fautes d'orthographe, message avec des objets ne vous concernant pas...) ;
- avant de cliquer sur un lien douteux, positionner le curseur de votre souris sur ce lien (**sans cliquer**), ce qui affichera alors l'adresse vers laquelle il pointe réellement afin d'en vérifier la vraisemblance ou aller directement sur le site de l'organisme en question par un lien favori que vous aurez vous-même créé ;
- vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur. Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, c'est très certainement un site frauduleux. Parfois, un seul caractère peut changer dans l'adresse du site pour vous tromper. Au moindre doute, ne fournir aucune information et fermer immédiatement la page correspondante ;
- ne jamais communiquer d'informations sensibles par messagerie ou téléphone : à aucun moment, un personnel de la direction des systèmes d'information (DSI) ne vous demandera votre mot de passe ;
- en cas de doute, contacter si possible directement votre support local pour confirmer le message que vous avez reçu.

#### VI. Projet de santé numérique de l'Hôtel-Dieu (M. Nicolas CASTOLDI)

Dans le cadre de la « stratégie d'accélération santé numérique » du Gouvernement, l'AP-HP travaille à la construction d'un projet en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ([AMI](#)) lancé en mars 2021. Centrée autour de l'Hôtel-Dieu et du projet *Chronicité* porté par le P<sup>r</sup> Philippe RAVAUD, directeur du centre d'épidémiologie clinique, la réflexion porte sur le suivi à distance des patients chroniques et l'utilisation d'objets connectés. Elle associe des *start up* volontaires pour réfléchir à l'ensemble des questions médicales, économiques, techniques, juridiques ou philosophiques soulevées. L'AMI sera clos le 16 juin.

✱

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2021, précédée du bureau le 18 mai.

P<sup>r</sup> Rémi SALOMON, le 10 mai 2021